

Agnès Thomas

Impact du roman *Un beau-frère* sur l'opinion publique et sur le Gouvernement au moment de sa parution.¹

« L'idée que l'un de nos semblables peut être indûment retenu dans un établissement d'aliénés est intolérable à la conscience humaine... n'y eut-il, dans tous les établissements privés et publics de France, qu'une personne saine, et par abus ou erreur, soumise à ce régime, que le devoir s'imposerait à nous impérieusement de faire cesser, d'urgence, un tel scandale ».

Clemenceau 18 juin 1906²

Le roman *Un beau-frère* paraît en 1868, soit trente ans après l'apparition de la « Loi sur les Aliénés ». Il est publié tout d'abord en feuilleton dans le *Journal des Débats*, puis en volume, en 1869, chez Hetzel. Ce roman est écrit au tout début de la carrière du romancier, après *Les Amants* (1859), *Les Amours de Jacques* (1860), *Les Époux* (1865), *Les Enfants* (1866), et *Romain Kalbris* (1867).

Malot raconte, dans le *Roman de mes romans* (1896), son entrevue avec le directeur du *Journal des débats* Monsieur Bertin, à qui il expose la genèse de son prochain roman, l'histoire d'*Un mariage sous le second Empire*, qui ne convainc pas du tout Bertin, vu le contexte politique de l'époque. Devant l'impossibilité de publier un tel roman, Bertin lui demande une autre idée. Malot, qui n'a rien préparé, lui répond qu'il a

¹ Cette contribution reprend l'intervention d'Agnès Thomas lors de l'Assemblée générale de l'association des Amis d'Hector Malot, le 26 mars 2011, au C.H.I de Clermont de l'Oise, en collaboration avec l'association A.C.A.C.H.I.C, sur le thème « Autour d'Un beau-frère ».

² Circulaire adressée aux Préfets.

quelque chose en tête, et évoque alors la trame du *Beau-frère*, aussitôt accepté. Le résumé d'Hector Malot, est simple : « Un homme sain d'esprit, mais que des parents ont intérêt à faire passer pour fou, est effectivement reconnu fou par des médecins, et enfermé dans un asile d'aliénés où il devient fou³ ».

Le *Beau-frère* est le premier roman réellement « engagé » de Malot, le premier d'une longue série.

Certes dans *Les Amants*, il prônait déjà le rétablissement du divorce, alors aboli en France, mais cette cause était noyée sous l'aspect romanesque de cette œuvre initiale. Malot, portera par la suite, dans le monde littéraire du XIX^e l'étiquette de « défenseur des nobles causes » : *Sans Famille* dénonce le sort des enfants abandonnés, battus et exploités, *En Famille*, celles des conditions de travail des ouvriers, *Vices Français*, une histoire de corruption ayant entaché le gouvernement anglais de l'époque etc. Mais si parfois certains romans ne font que soulever des questions, laissant au lecteur le soin de se faire sa propre opinion, le *Beau-frère*, constitue une attaque virulente et non dissimulée de la Loi de 1838 et de ses failles.

La folie au XIX^e, un phénomène de société

Pourquoi Malot choisit-il ce thème, sur lequel il reviendra à plusieurs reprises ? Parce qu'il s'agit d'un véritable phénomène de société.

Moins de vingt ans après la mise en place de la Loi de 1838, la population asilaire française a doublé. Dix ans après, elle triple, atteignant près de 100 000 internés. On assiste à une progression fulgurante des « faits de folie » et Gambetta, dans son discours du 21 mars 1870⁴ affirme : « la maladie mentale a été LA maladie du XIX^e ».

Puisque la loi l'a prévu ainsi, on assiste à la construction de nombreux asiles sur le territoire français : un par département, public ou privé, religieux ou laïc. A Paris, l'asile Sainte-Anne, dont la

³ *Roman de mes romans*, Ed Cahiers robinson- 2003, p 39.

⁴ Discours adressé au corps législatif le 21 mars 1870

reconstruction a été commandée par Napoléon III à Haussmann à l'emplacement de l'ancienne ferme, est inauguré un an avant la parution du roman, en 1867. A la même époque, les travaux de reconstruction de l'asile de Charenton, sous la houlette du célèbre Esquirol, sont en cours et s'achèveront en 1885. A côté de Rouen, ville dans laquelle Malot a des attaches familiales, l'asile de Saint-Yon construit sa nouvelle colonie de Quatre-mares, où l'on développe la « thérapie agricole », qui intéresse beaucoup Malot, prônant depuis longtemps les vertus du jardinage.

Enfin, une théorie se répand au XIX^e : la folie serait liée au développement et aux ravages de l'industrialisation, qui casse les valeurs morales de la société, supprime le rôle social des familles, bouleverse les repères des populations ouvrières, entraînant donc le développement des internements dans ces milieux sensibles.

Mais les internements ne se limitent bien sûr pas aux populations ouvrières. Et surtout, plusieurs « séquestrations » ont ému l'opinion publique. Dans le cercle des intimes d'Hector Malot, deux exemples d'internements « abusifs » l'ont profondément marqué.

Lorsqu'il était enfant, un internement avait suscité beaucoup d'étonnement et d'incompréhension au sein de la famille Malot : celui d'un notaire, ami proche du père d'Hector Malot. Il « avait épousé une jeune femme, qui, bien qu'elle eût accepté de vivre avec son mari dans un simple chef-lieu de canton, n'avait pas tardé à s'ennuyer, à mourir d'ennui⁵ ». L'habile jeune femme manœuvra, à la manière du Baron Friardel dans le roman, et parvint à retourner l'opinion publique contre son mari, car celui-ci, de tempérament sanguin, s'embarquait souvent dans des altercations en public, qu'elle prenait alors à témoin ; tant et si bien qu'elle arriva à faire interner son mari, à la consternation du père du romancier.

Autre « séquestration » : celle de Jules Vallès, ami très proche de Malot, rencontré au lycée Condorcet⁶ en 1848. Vallès fut interné en 1851,

⁵ *Roman de mes romans*, p 40 Cahiers robinson -2003

⁶ Alors « Collège Royal de Bourbon » jusqu'en février 1848, puis « Lycée Bonaparte » jusqu'en 1853.

par son propre père, professeur à Nantes, excédé par les tumultueux agissements politiques de son fils, nuisant à sa réputation⁷. Vallès fut libéré au bout de trois mois grâce à l'intervention de ses amis, qui menacèrent de crier au scandale, et qui fournirent deux certificats médicaux certifiant que Vallès était guéri.

Rappelons enfin, qu'Hector Malot, fils d'un homme de loi et ayant lui-même une formation juridique, ne pouvait qu'être passionné par un tel sujet. On imagine les conversations tenues dans cette famille de juristes, comptant trois notaires (le père et les deux beaux-frères d'Hector) et un huissier... Hector Malot, tout en respectant la loi, avait néanmoins une position très critique vis-à-vis de celle-ci, comme il l'énonce dans son *Roman des romans* « la loi n'est trop souvent que des mots, et les faits les faits »⁸. Il savait que la loi était contournable : « Vous avez confiance en la loi ? Moi, non ».

Construction du roman

On a souvent fait une comparaison entre les façons de travailler de Zola et de Malot, en ce qui concerne la genèse de leurs romans et la constitution de dossiers préparatoires. Tout comme Zola, Malot, avant de commencer la rédaction de ses romans, allait sur place, fouillait, lisait, rencontrait des spécialistes, se renseignait... Puis dans un second temps, il greffait une intrigue sur les faits collectés.

Pour ce qui est du *Beau-frère*, il commence d'abord par étudier l'aspect juridique. Il analyse scrupuleusement le texte de loi de 1838. Pour ce qui est de l'ordre d'internement d'office du préfet, il dispose d'un document qu'il reproduit textuellement dans son roman, comme il l'explique dans le *Roman de mes romans*. L'affaire sur laquelle il se base concerne est celle « d'un fils de magistrat, qui, à peu de choses près, a vécu le roman *d'Un beau-frère* »

Puis il s'intéresse à l'aspect médical du sujet, à la pathologie proprement dite et à sa prise en charge.

⁷ Vallès père fera également interner sa fille un peu plus tard.

⁸ *Roman de mes romans*, p 40 Cahiers robinson – 2003.

Il reçoit tout d'abord les malades chez lui. Il explique, dans un article qu'il a accordé à la *Chronique médicale*, en 1896, qu'il a commencé par « une sottise : je priai tous ceux de mes amis qui appartenaient à la presse de m'envoyer les fous qui se présentaient dans les salles de rédaction, et Dieu sait s'il s'en présenta : des inventeurs méconnus, des persécutés, des ratés, les uns doux, les autres plus ou moins violents. Un de ceux-là voulut un jour me faire passer par la fenêtre ! ».

Changeant de tactique, il décide d'aller sur place « visiter les asiles où Ils étaient enfermés ; c'est ainsi que j'ai visité Charenton, où je suis revenu à maintes fois⁹, la maison des frères Labitte à Clermont, l'asile de Dinan, la maison du Bon Sauveur à Caen et de nombreuses maisons de santé particulières »¹⁰. La description de la « ferme de Luat » du roman, n'est d'ailleurs pas sans évoquer l'asile de Clermont-Fitz-James, au nord de Paris près de Senlis, par la disposition de ses bâtiments, les activités agricoles proposées aux malades, la présence de pavillons particuliers entourés d'un petit jardin clos pour les malades les plus fortunés qui pouvaient être accompagnés de leur personnel attitré, le règlement, les traitements : camisole de force pour les plus agités, jardinage et hydrothérapie pour les autres etc.

Autre source d'information pour Malot, les conversations avec son ami le Professeur Calmeil¹¹, médecin aliéniste, ayant exercé toute sa carrière à Charenton, et habitant lui aussi à Fontenay-sous-Bois. Malot l'a accompagné plusieurs fois à Charenton, glanant toutes les informations utiles sur le fonctionnement de l'asile. Le Pr Calmeil, était, comme Malot, féru de botanique, et aimait, comme lui, la marche dans le bois de Vincennes. Considéré par ses pairs comme un « honnête homme », il menait à Fontenay, une vie de Bénédictin, dévoué à ses malades, refusant d'être impliqué dans l'administration privée de Charenton, prônant le

⁹ Le romancier résidait à proximité de Charenton, au 2, avenue de la Dame blanche, à Fontenay-sous-Bois.

¹⁰ *La Chronique médicale* 15 octobre 1896 – *La documentation médicale dans le roman et le théâtre*.

¹¹ Juste- Louis Calmeil, médecin aliéniste (1798-1895), étudia avec Esquirol à la Salpêtrière, Directeur de la maison de Charenton.

travail dans l'indépendance. Calmeil habitait un petit pavillon, qu'il appelait « sa cabane ». Non intéressé par l'argent, il était d'une grande bonté et d'une intelligence supérieure.

Accueil du roman par le public

Dès sa parution, le roman rencontre un grand succès. « Le roman produisit de l'effet, et dans le monde du sport et dans celui des médecins aliénistes » explique Malot¹². Eugène Nus, puis Victorien Sardou, puis Adolphe Belot souhaitent alors mettre en scène le roman au théâtre. « Ce fut ce dernier qui la (la pièce) fit, plus sombre que le roman. Elle fut jouée au Gymnase le 30 Aout 1873. Ce fut un grand succès de première, une acclamation ; mais elle ne fit pas le sou ; la folie fait peur au théâtre » continue-t-il.

Si le succès est là, le roman suscite, dès sa parution, une très vive polémique. « Mon roman fut en but à de violentes attaques. On voulait que j'aie grossi les faits comme à plaisir que je les eusse exagérés pour faire pièce à cette loi de 1838, si chère aux médecins aliénistes. ...De divers côtés me tomba sur le dos une grêle de protestations qui m'étourdit. Comment, j'avais parlé irrespectueusement des aliénistes ! Comment, je ne trouvais pas parfaite la loi de 1838 sur les aliénés ? Alors quoi ?... On défendait ... une loi protectrice, qu'attaquaient des ignorants et des imprudents. A qui ferait-on croire qu'avec les précautions prises par le législateur, on peut enfermer et garder dans un asile ou une maison de santé des gens qui ne seraient pas fous ? La loi serait-elle violée ? Tout le monde sait que les lois ne sont jamais violées ¹³ » se défend Hector Malot avec véhémence.

La France semble coupée en deux, entre partisans et opposants de la loi. Ces derniers adressent au gouvernement plusieurs pétitions.

¹² *Roman de mes romans*, notes manuscrites P 254, *Cahiers robinson – 2003*.

¹³ *Roman de mes romans*, P 69, *Cahiers robinson – 2003*.

« Hector Malot est aujourd'hui surtout connu pour ses livres destinés aux enfants. Pourtant ce n'est pas là ce qui l'avait rendu célèbre en son temps, mais plutôt *Un beau-frère*, une de ses premières œuvres qui, défrayant la chronique en 1868, le fit alors apparaître comme le porte-parole de la cause des fous. Avec ce livre, véritable roman-charge contre l'institution asilaire, Malot se signala comme le premier auteur « anti-aliéniste » de sa génération, initiant une veine littéraire nouvelle, celle du « roman d'asile »¹⁴

Impact sur le gouvernement

Très rapidement après la parution du roman en feuilleton, le 12 février 1869, le conseiller d'Etat de Bosredon¹⁵ propose au Ministre de l'Intérieur de créer une commission de révision de la loi. « Monsieur le Ministre, l'attention publique s'est portée depuis 1863 sur la législation relative aux aliénés et sur le régime intérieur des asiles. Des critiques, isolées d'abord, puis se manifestant en plus grand nombre, et avec plus de vivacité, ont emprunté pour se faire jour, le secours de la presse ou la forme de pétitions au Sénat ».

Et Bosredon de préciser que le Sénat est déjà intervenu en 1866, à travers deux circulaires rappelant aux Préfets et aux magistrats l'obligation de visiter les asiles, et aux médecins de contrôler les placements volontaires en consignnant leurs avis sur des registres. Il estime qu'il faut encore fortifier les garanties de la loi de 1838 en ce qui concerne la liberté individuelle : « Le moment est venu ...de faire appel aux lumières et au concours d'une Commission spéciale pour chercher à perfectionner la législation actuelle ... ». Et il conclut en proposant quelques pistes d'amendements... « l'exigence de deux certificats médicaux, au lieu d'un certificat unique, l'obligation du serment pour le médecin, l'intervention du conseil de famille pour les mineurs, et la tenue d'une enquête locale prise en charge par de juge de paix du canton... » Exactement les points faibles de la loi dénoncés par Malot dans son roman !

¹⁴ Aude Fauvel, *La voix des fous. Hector Malot et les « romans d'asile »*

¹⁵ Philippe de Bosredon du Pont (1827 /1906), Conseiller d'État, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et défenseur de la politique de Napoléon III.

Bosredon explique que la commission sera composée de membres appartenant à la Magistrature, à l'Administration, à la Science mais aussi, ...d'hommes spéciaux, des administrateurs ou des publicistes, dont elle pourrait avoir intérêt à recueillir le témoignage.

Tout naturellement on pense à Malot, dont le roman a fait si grand bruit, et on le prie de participer à cette commission. Pourtant, le romancier refuse l'invitation...

Pourquoi ce refus ?

Malot se justifie en dénonçant l'inutilité des commissions : « ces commissions n'ont jamais servi qu'à enterrer les affaires ennuyeuses, dont on tient à se débarrasser : on commence par s'agiter ; on discute sans se mettre d'accord ; on use la patience des bonnes volontés ; les séances d'abord fréquentes se font de plus en plus rares ; puis elles s'interrompent ; et tout est dit... »¹⁶.

Néanmoins « bien que convaincu à l'avance qu'il ne s'agissait que d'une comédie, je me serais rendu à cette commission pour le plaisir de la comédie même, si avant je ne m'étais pas inquiété de savoir devant qui j'allais comparaître ». Lorsqu'il apprend que la commission comprendra des personnes dont il dénonce les agissements, et qui ont tout intérêt à ce que le système perdure, il maintient sa décision : il n'ira pas : « J'aurais été vraiment naïf d'aller m'exposer aux traquenards qu'on ne manquerait pas de me tendre. Je m'en dispensais donc ».

Il préfère se rendre sur les plages normandes, comme tous les étés, avec sa femme et sa fille.

On ne peut qu'être surpris de la décision de Malot, qui passe pour être un écrivain engagé, courageux, intransigeant, et ne manquant pas une occasion d'exprimer ses opinions. Ses prises de position affirmées à la

¹⁶ *Roman de mes romans*, P 70, *Cahiers robinson* – 2003.

Société des gens de Lettres sont ainsi réputées. Ce refus ne correspond pas à son caractère...

Le temps passe. La commission, stoppée par la guerre de 70, est réactivée, puis... n'aboutit à rien, comme l'avait prédit Malot. Malot, ~~quant à lui~~, continue d'écrire des romans. L'aventure ne l'a pas calmé. Bien au contraire : dans le *Mari de Charlotte* (1873) et *Mère* (1889), il aborde le même sujet et s'attaque à nouveau à la loi de 1838. « J'aurais été de caractère à me laisser intimider, que je me le serais tenu pour dit : plus jamais je n'aurais mis un aliéniste ou un médecin dans mes romans. Mais précisément mon origine normande me rendait réfractaire à toute intimidation. Ils vont jusqu'au bout de leurs droits les Normands ».

Des révélations trente ans plus tard...

Ce n'est qu'en 1896, c'est-à-dire une trentaine d'années après la parution du roman *Un beau-frère*, que Malot va, enfin, sortir de sa réserve. Il tombe, par le plus grand des hasards, sur un article très polémique du *Journal des Débats*¹⁷ accusant les romanciers qui s'en sont pris à la Loi de 1838, de faire preuve de « sentimentalité » et de produire « des drames... à recettes ».

Outré par cette accusation, Malot demande un droit de réponse, publié le jour même : il met en avant, comme gage de sérieux, la parution de son roman dans le *Journal des Débats*, avec la caution de son célèbre directeur de l'époque, M Bertin. Puis répond : « J'ai fait une œuvre banale je veux bien, mais vénale ? Faut-il donc que pour trouver une loi dangereuse, ou bonne, on soit forcément vénal ? » et il lance : « Que dirait l'auteur de ce feuilleton si je l'accusais de servir les intérêts commerciaux des maisons de santé que menace la Loi de 1838 ? ». L'attaque est voilée, à demi-mots... peu explicite !

L'article du *Journal des Débats* fait également référence à un ouvrage écrit par le célèbre aliéniste Ambroise Tardieu, ouvrage publié en 1872, dont Malot n'a jamais eu connaissance et qui le met pourtant directement en cause : « La commission voulut entendre les écrivains qui, ... s'étaient montrés les plus ardents à la polémique ; trois principaux, MM. Jourdan, Sarcey et Hector Malot, ont été invités à venir exposer leurs vues et leurs raisons ; tous trois, sous divers prétextes, ont éludé

¹⁷ Le *Beau-frère* avait été initialement publié dans ce journal. L'article du 20 août 1896, intitulé *L'internement des aliénés*, est signé Albert Prieur.

l'invitation, donnant ainsi la mesure de leur conviction et de leur confiance dans la cause dont ils s'étaient faits les champions »¹⁸ explique Tardieu dans son introduction.

Etre accusé de vénalité passe encore, mais de couardise ! C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Il faut relever l'insulte, s'expliquer.

Malot est justement en train de quitter l'arène littéraire et rédige son dernier ouvrage, le *Roman de mes romans*¹⁹, sorte de testament littéraire dans lequel il s'exprime, librement, sur la genèse de chacun de ses livres, et en dévoile quelques clés. Il va en profiter pour mettre les points sur les i et s'expliquer sans contrainte. Il le fait d'autant plus librement que trois personnes dont il voulait taire le nom, ont disparu...

Il y dénonce tout d'abord une pratique scandaleuse, celle de certains aliénistes qui ... « sont amenés à donner leur avis sur le cas de nombreux aliénés... Ils en font placer ainsi un certain nombre dans leurs maisons de santé de Paris ou des environs ; et c'est l'usage que les directeurs de ces maisons leur abandonnent la moitié de la pension, dont eux-mêmes, plus d'une fois, fixent le montant. Or, il y a des pensions qui l'élèvent jusqu'à vingt-quatre mille francs par an. Ce sont ces remises qui alimentent leur vie mondaine et dispendieuse. Comment voulez-vous qu'ils s'exposent à voir leurs ressources diminuer ?

[...] Il est certain que sans la résistance de certains médecins aliénistes intéressés au maintien du statu quo dont ils vivent – et très grassement –, la loi de 1838 serait depuis longtemps amendée ; grâce à leurs efforts, elle est toujours debout, et permet que des coquins – il y en a – fassent enfermer dans certaines maisons de santé, vivant de ce commerce, des gens qu'ils ont intérêt à séquestrer »²⁰.

¹⁸ *Etude médico légale sur la folie*, par Ambroise Tardieu 1872, librairie Baillière – Si l'ouvrage est tout à fait médical dans sa seconde partie (énumération des pathologies), l'introduction est une diatribe en faveur de la Loi : « Cette loi **est suffisante et bonne** ».

Ambroise Tardieu (1818- 1879) est médecin légiste et psychiatre, président de l'Académie Nationale de Médecine, doyen de la Faculté de Médecine et professeur à l'Université Médico-légale de Paris. Il a écrit de nombreux ouvrages, dont un roman *L'étude médico-légale sur les attentats aux mœurs* qui est un monument d'homophobie médicale !

¹⁹ *Le roman de mes romans* 1896, Flammarion.

²⁰ *Roman de mes romans*, P 71, *Cahiers robinson* – 2003.

Voilà ce qui explique la défection de Malot trente ans plus tôt : il avait alors refusé de révéler, sur la place publique, des pratiques fort douteuses, qui auraient déclenché un véritable scandale. Et puis, il lui aurait fallu dévoiler ses sources, et nommer son informateur, ce qu'il refusait...

Remarquons que Malot, dans le *Roman de mes Romains*, ne cite aucun nom, ni de médecins aliénistes, ni de la personne qui l'a informé, encore moins de malade.

C'est dans ses notes personnelles²¹, en marge de chacun des livres de sa bibliothèque, et donc non destinées à être publiées, que nous trouverons la clé : c'est Ambroise Tardieu, qui est visé ! Le célèbre Tardieu, psychiatre en vogue, doyen de la faculté de Médecine... qui siégeait à la commission, et que Malot ne pouvait pas attaquer directement sans faire un esclandre.

« Tardieu (qui partageait avec les directeurs des maisons de fous, la pension des gens qu'il envoyait dans ces maisons) dit qu'en ne comparaisant pas (à la commission), j'avais donné la mesure de ma bonne foi. A quoi, je répondis ... que je savais les médecins aliénistes si habiles à enfermer les gens et à leur faire payer de grosses pensions que même en bonne santé, je ne m'exposerais jamais à paraître devant eux » dévoilent les notes de Malot.

La personne qui l'a informé sur les pratiques répréhensibles des aliénistes et sur la composition de la commission, est un « fameux professeur de la faculté de médecine de Paris » dévoile-t-il pudiquement dans le *Roman de mes romans*.

On l'aura deviné, c'est bien sûr le probe Pr Calmeil, son voisin de Fontenay, qui réprouvait de tels agissements.

Dernière révélation, le nom de la personne dont Malot s'est inspiré pour écrire son roman, et celui dont il a repris textuellement l'ordre

²¹ Ces notes, issue du fonds familial Malot, ont été publiées dans la réédition du *Roman de mes romans, Cahiers robinson*, en 2003, en complément de la publication de 1896. Elles apportent un éclairage fort intéressant au texte.

d'internement d'office du préfet, le « fils de magistrat ». Malgré les agressions qu'il a subies pendant des années de la part des médecins aliénistes, Malot n'a jamais voulu répondre publiquement sur ce sujet en dévoilant le nom du préfet et celui du « malade », qui constituaient en eux-mêmes la justification de ses allégations. « Cette réponse, je l'ai toujours tenue sous clé sans la rendre publique, malgré toutes les attaques dont m'ont poursuivi certains médecins aliénistes »²².

Malot n'a jamais dévoilé ce nom. Il ne pouvait évidemment pas le faire en Commission, d'autant plus qu'il s'agissait probablement d'un proche, et que cette personne était alors vivante, peut-être connue, et qu'elle ne tenait pas à dévoiler un pan douloureux de son histoire... Fils de « Magistrat », ou fils de professeur ? On pense bien sûr à son ami Jules Vallès. Tout porte à le croire. Mais Malot ne l'a jamais révélé. Même dans ses notes manuscrites ...

Voilà donc les raisons qui ont fait que « *Malot la probité* »²³ n'est pas allé se défendre à cette commission : il voulait garder le silence et protéger trois noms, révélés en partie dans des notes personnelles, et longtemps après le décès des intéressés : Calmeil a quitté ce monde en 1895, Tardieu en 1879. Et Vallès, en 1885...

²² *Roman de mes romans*, P 41, *Cahiers robinson* – 2003.

²³ Surnom que lui a attribué la journaliste Séverine.